

GRATIFICATION DES STAGES

La logique libérale appliquée aux formations en travail social

Les TSF en lutte depuis février 2008

La gratification des stagiaires en travail social est rendue désormais obligatoire pour les stages de plus de trois mois, dont la convention a été signée à compter du 2 février 2008, par le décret du 31 janvier 2008.

Les modalités d'application de ce décret, qui rentre dans le cadre de la loi sur l'égalité des chances, sont précisées par une circulaire de la DGAS du 27 février 2008 qui, loin d'apporter un éclairage rassurant concernant cette mesure, vient au contraire renforcer les inquiétudes légitimes des travailleurs sociaux en formation.

Si le principe de gratification des stages constitue à priori une avancée, il s'avère que sa mise en oeuvre est à double tranchant, et ce pour plusieurs raisons.

Malgré cette loi, l'Etat et les collectivités territoriales refusent d'augmenter les budgets des associations sociales et médico-sociales. De ce fait, ces associations se retrouvent dans l'incapacité financière d'accueillir des stagiaires. Sans stage, les travailleurs sociaux concernés par la circulaire voient leur formation bloquée avec l'inquiétude de ne pouvoir obtenir leur diplôme.

C'est dans ce contexte burlesque d'un Etat qui refuse d'appliquer les lois qu'il a lui-même voté que les travailleurs sociaux en formation (TSF) sont entrés en lutte. Pour défendre dans l'urgence le droit de finir leur formation mais aussi, pour un grand nombre, pour s'opposer à la politique actuelle qui écrase dans son élan capitaliste le travail social.

Il est important de rappeler que cette loi s'inscrit dans la continuité de la loi d'autonomie des universités ; l'apparition du secteur privé dans des missions qui étaient auparavant confiées à l'Etat suscite les plus grandes inquiétudes quant à la possibilité de conserver intactes des formations qui se voient de plus en plus soumises aux valeurs managériales.

Rappelons aussi que la gratification des stages s'inscrit dans un contexte politique : lois relatives au secteur social, réforme des diplômes ... Les travailleurs sociaux voient proliférer une idée du travail social qui va à l'encontre de l'éthique et des valeurs qui étaient, pour la plupart, à l'origine de leur engagement professionnel.



Travailleurs sociaux en formation... et en lutte aussi!

En réponse à cette situation urgente les écoles de travailleurs sociaux se mobilisent depuis février 2008. Des actions diverses ont lieu dans de nombreuses villes (manifestations avec les lycéens, marche Paris-Lille, pétitions...) et une coordination nationale se réunit régulièrement. Des actions de rassemblement devant des lieux stratégiques (DRASS, DGAS...) ainsi que des rencontres avec des députés s'amorcent.

Certaines écoles sont en grève et les cours y sont suspendus.

Le mouvement s'amplifie fortement

depuis mars, toutes les écoles de travailleurs sociaux tiennent des assemblées générales et posent des revendications fédératrices. L'AFORTS et le GNI (regroupement des directeurs de centre de formation) interpellent les pouvoirs publics sans toutefois soutenir réellement les travailleurs sociaux en formation (TSF). Ils ont imposé le gel des conventions de stages jusqu'au 13 mai avec la réserve pour l'AFORTS qu'il y ait plus de 25% de TSF sans stages. On peut se demander ce que les écoles compteront faire des 25% qui resteront sur le carreau!!

Jusqu'à maintenant, et après maintes rencontres avec des responsables politiques, aucune réponse ne nous a été donnée. L'Etat et les collectivités territoriales se renvoient la responsabilité de cette situation absurde. Ils se permettent de tenir face aux TSF des discours démagogiques et paternalis-

tes. L'Etat reconnaît à travers la DGAS son manque de réflexion aux spécificités du secteur lors de l'écriture du décret d'application. Malgré ce " mea culpa ", ils ne font absolument rien pour résoudre cette situation de crise qu'ils ont eux-mêmes engendré.

Des formations en péril :

Les formations en travail social sont des formations professionnelles, elles sont donc fondées sur l'alternance. Principe primordial dans notre formation car la réflexion théorique ne prend sens que parce qu'elle répond aux questionnements issus de notre pratique. Les formations n'ont pas vocation à apprendre aux futurs travailleurs sociaux une technique imparable que ceux-ci pourraient appliquer de façon automatique auprès des usagers, elles ont une vocation à mener les futurs travailleurs sociaux vers une capacité de réflexion, de recherche de

sens, de remise en question.

Nos formations représentent un volume horaire très important, alternant une trentaine d'heures de cours avec des stages à temps plein. Dans ces conditions, nombreux sont ceux qui renoncent à la formation ou l'abandonnent à cause de leur situation financière, tandis que d'autres la cumulent avec un job alimentaire, comptabilisant des semaines à 70h. Il y a quelques années encore, la majeure partie des travailleurs sociaux en formation bénéficiaient de revenus issus des bourses départementales.



Mais la gratification met aussi en péril la formation puisqu'elle risque de limiter, pour le futur travailleur social, le choix de son lieu de stage. De plus cette loi fait entrer lors de l'apprentissage pratique des rapports mercantiles et salariaux avec le lieu d'accueil.

Le travail social mis à mal

L'Etat se retire peu à peu de la sphère publique prétextant que les caisses sont vides et utilise le principe de redistribution à des fins capitalistes. La baisse du pouvoir d'achat passe donc aussi par là, plus rien ne garantit que l'impôt permettra à tout un chacun d'avoir accès aux soins, à l'éducation et à un accompagnement social. Les réformes et les chiffres parlent d'eux-mêmes : 11000 suppressions de postes prévues en 2008 dans la fonction publique, fermetures d'hôpitaux, diminution des remboursements de la sécurité sociale, et dans les mêmes temps, exonérations patronales et

baisse de l'impôt sur la fortune. L'argent retiré aux services publics est donc rendu à ceux qui en avaient le moins besoin !

Comme le personnel hospitalier, celui des maternités, de l'éducation nationale, les usagers, les étudiants, lycéens et collégiens, les TSF luttent contre la politique actuelle qui brise les acquis sociaux avec pour objectif une société capitaliste dénuée de toutes formes de solidarités.

Dans notre secteur, les associations privées palliaient déjà largement au désengagement de l'Etat. Ces associations sont financées en grande par-

tie par les collectivités territoriales, l'Etat et la sécurité sociale.

On observe dans certains départements l'émergence d'un clientélisme de certaines grandes associations. En bref on peut d'ores et déjà considérer que le travail social n'est plus indépendant. Ne pouvant plus s'embarrasser d'éthique et de valeurs, il tend à devenir compétitif et à répondre uniquement aux commandes sociales.

Les TSF de la CNT insistent sur le fait que cette lutte s'inscrit dans la longue liste de résistances envers la politique libérale de désengagement de l'Etat dans la sphère publique.



Travailleur social en formation: un travailleur comme les autres !

En acceptant cette gratification, il s'agit bien de cautionner une politique de démantèlement du service public et de destruction de tous les acquis sociaux. Il est aisé de croire que l'Etat, en nous indemnisant durant nos stages, réinvestisse les formations des futurs travailleurs sociaux. Mais la gratification des stages justifie l'existence d'un sous salariat à moindre coût et, dans ce même temps, la convention collec-

tive 66 se voit réformée par le patronat dans une logique de baisse du coût de la masse salariale. C'est le code du travail lui-même qui est remis en question : un salarié ne vaut-il pas 2 stagiaires? Et c'est dans cette même logique capitaliste de flexibilité que sont développés les contrats précaires (CAE, CIVIS, CAV...).

C'est dans ce contexte que nous réclamons non seulement l'abrogation du

décret portant sur la gratification des TSF ainsi qu'un réel statut de travailleur qui doit passer par une rémunération de nos formations. Cela signifie une reconnaissance de notre statut (au même titre que toutes les formations de fonctionnaire : énarques, professeurs des écoles et du secondaire, éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse...).

En effet, bien que certaines structures dans lesquelles exercent les travailleurs sociaux relèvent du secteur privé (associations de loi 1901), nous ne travaillons que pour des missions de service public. Ces associations subventionnées par les deniers publics sont des maisons d'enfants à caractère social (foyers), des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, des établissements d'aide par le travail, des résidences pour personnes en situation de handicap mental...

Nous reconnaitre un statut de travailleur, c'est nous permettre de nous défendre auprès des prud'hommes,

nous protéger d'un lien de subordination avec les lieux de stage et maintenir notre situation d'apprentissage.

Percevoir une rémunération dès l'entrée en formation, c'est nous permettre de nous former dans de bonnes conditions, reconnaître qu'il s'agit d'une formation d'adultes qui vivent déjà depuis quelques années en indépendance et en autonomie vis-à-vis de leur famille et nous permettre de cotiser aux caisses de cotisations sociales (alors même que le gouvernement veut faire passer la retraite à 41 annuités). C'est aussi abolir toute sélection sociale à l'entrée en formation et pouvoir vivre et non survivre au cours de celle-ci.



Les travailleurs sociaux en formation de la CNT appellent tous les TSF, les salariés du public comme du privé et les formateurs à s'engager fermement dans les mouvements de lutte pour la défense du service public et contre les politiques du gouvernement!

Les TSF de la CNT région parisienne



EPM de Porcheville une nouvelle chance d'aller en prison !

L'établissement pour mineurs de Porcheville a ouvert le 14 avril 2008. C'est le sixième établissement de ce type à ouvrir en France et le premier en Ile de France. L'Etat arrive à la fin de son programme d'implantation de ces nouvelles prisons qui seront au nombre de sept si nous ne pouvons empêcher l'ouverture du deuxième EPM d'Ile de France qui est prévu à Chauconin (77). Dès le 15 avril les quatre premiers enfants détenus en provenance du quartier mineurs de Bois d'Arcy (78) ont été transférés. C'est ainsi que vont s'échelonner les transferts en alternance entre les quartiers mineurs de Bois d'Arcy et d'Osny(95) " pour ceux qui le méritent " puisque les quartiers mineurs semblent désormais réservés aux "inadaptés" de ces prisons de la nouvelle chance.

Une prise sur son environnement

Rappelons que lors de la présentation de ce programme carcéral, outre le leurre éducatif, était aussi annoncée une prise en compte de l'environnement. On peut penser que pour Porcheville, la tête pensante locale -en matière de répression- en la personne de Pierre Bédier a usé de perversion pour choisir le lieu de construction de cette prison.

L'EPM se situe dans une zone complètement isolée et presque inaccessible pour les familles qui ne disposent pas de véhicule. Pourtant le travail avec les familles a été annoncé comme une priorité par l'administration. D'après les premiers retours de l'EPM de Lavar, cette priorité est restée aux portes du pénitencier (*voir arti-*

cle dans la griffe de Décembre 2007). Par ailleurs, le site choisi est classé Seveso (site à risque avec dangers d'intoxications et d'explosions comme à Toulouse en 2001) et est communément appelé dans la région " la vallée des déchets ". Peut-être que dans sa démarche environnementale, l'Etat considère les jeunes comme des déchets parmi d'autres, que l'on doit trier et retraiter.

Le choix de tuer

Alors que l'administration communique sur le choix d'éduquer qu'elle prétend défendre, on constate que le ministère de la justice fait peu cas des derniers événements survenus à Meyzieu. En l'espace de deux mois, un jeune a été tué par le système carcéral et un autre

a tenté de mettre fin à sa vie. La réponse de la ministre a été de soutenir le personnel et d'affirmer que dans sept ans on verrait les premiers résultats positifs. Mme Irma est bien sûre d'elle, à moins que les résultats positifs soient synonymes d'un taux de remplissage élevé. Auquel cas, il faudra peut-être penser à démarrer un nouveau programme car construire des prisons, c'est aussi bon pour la croissance et l'emploi ! Et pour celles et ceux qui n'ont pas d'emploi, il n'y a qu'à les mettre en prison !

Pendant que l'Etat fait le choix de la mort, de la répression, de la soumission et du tri social, faisons celui de la vie, de la solidarité, de l'émancipation et de la fraternité.

N'enfermons pas la jeunesse, aidons la à s'émanciper !

Les derniers mois de l'ordonnance du 2 février 45

Le 15 avril 2008, jour de l'arrivée des premiers détenus à l'EPM de Porcheville, la ministre de la justice a nommé une commission chargée de travailler sur la "refondation" de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. Tout un symbole !

Les enfants ne sont plus à protéger !

Si l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante n'était pas révolutionnaire -car comme toute loi, elle venait d'abord servir les intérêts de l'Etat sans remettre en cause l'incarcération des enfants par exemple- elle a tout de même affirmé comme principe de privilégier l'action éducative sur la répression. Les enfants de cette époque qui ne passaient pas moins à l'acte qu'aujourd'hui étaient considérés comme des enfants à protéger et certainement utiles à la reconstruction de la nation.

Cette ordonnance a été modifiée de nombreuses fois au cours de ces dix dernières années avec l'accélération d'une tendance répressive depuis 2002. Ces différentes modifications ont vidé le texte de tout son sens au point de privilégier la répression sur l'action éducative. En effet, entre l'abaissement de l'âge pénal à dix ans, l'introduction de mesures de plus en plus contraignantes et calquées sur les majeurs, il devient difficile de trouver dans l'ordonnance un sens à la priorité de l'éducation.

De réformes à "refondation"

La commission nommée par la ministre de la justice est dans la suite logique des précédentes réformes. Les modifications ayant leurs limites on parle désormais de "refondation". Ce changement sémantique n'est pas anodin. Il signifie clairement que les fondements qui ont préexisté à l'ordonnance du 2 février 1945 vont être balayés d'un revers de loi. Fini l'éducation !

Au regard de la composition de la commission, on a peu de doutes sur les conclusions qu'elle remettra à la ministre. Rachida Dati qui souhaite "mettre au cœur de la justice pénale des mineurs la notion de parcours individuel. Un parcours compréhensible pour le jeune, adapté à sa situation et lisible pour son environnement" a nommé comme président de la commission André Varinard qui



souhaite pour sa part "remettre les plus jeunes dans le droit chemin". On y trouve aussi le directeur de l'école nationale de la protection judiciaire de la jeunesse, M. Daumas, qui a déjà planché sur le projet des établissements pénitentiaires pour mineurs pour lesquels la priorité était aussi le choix d'éduquer et qui sont très lisibles pour l'environnement. On peut penser qu'au vu des attaques répétées envers les juges des enfants qui seraient laxistes, leur disparition est à l'ordre du jour et que l'excuse de minorité dans les procédures des moins de dix huit ans deviendra une exception. On peut donc craindre une justice calquée sur celle des majeurs et l'introduc-

tion de la possibilité d'incarcérer les enfants de moins de 13ans.

Ces orientations viennent nous rappeler que cette justice est une justice de classe. En matière de délits financiers, tout le monde ou presque peut s'accorder sur le laxisme des magistrats mais le gouvernement a préféré opter pour la dépénalisation du droit des affaires.

FRAP! # 08

Surveiller et punir

Dimanche 11 Mai - 12h30 à 22h

CNT 33 rue des Vignoles - 75020 Paris
Métro Avron ou Buzenval

12h30 Extraits "Abécédaire" de Gilles Deleuze - 13h30 "La rage et le rêve des condamnés" docu Jean-Pierre Krief - 14h30 "Interdit d'interdire" par Souriez-vous-êtes-filmés - 15h Débat "Prisons et la politique de répression" avec Jean-Pierre Krief, Jean-Pierre Galland du CIRC sur la criminalisation des drogues, L'envolée sous-réserves - Bruno de CNT Santé Social sur les EPM - 17h Théâtre musical "espaces contés" sur espace et enfermement (d'après Deleuze et Rouillan), par Cie Action discrète - 17h30 "Charlie Bauer, marathonien de l'espoir", de Martin Monge - 18h30 Débat "Police technologique" avec Souriez-vous-êtes-filmés - 19h30 "Rétention de Sûreté, Une peine infinie" de Thomas Lacoste - 20h30 "Comme au Théâtre" d'Alain Astruc, par Cie Théâtre d'or...

<http://frap.samizdat.net/>

Radio



LE MONDE MERVEILLEUX DU TRAVAIL

L'émission du syndicat CNT Santé Social & FPT rp

Le 26 Mai à 19h30

L'émission sera consacrée à l'offensive que subit la psychanalyse que ce soit dans le système scolaire, dans le social ou dans le secteur de la santé.

Retrouvez...

La **Griffe du Social**
...sur internet

Tous les anciens numéros sont disponibles sur le site de la fédération CNT santé-social & CT <http://www.cnt-f.org/sante-social.rp/>
et abonnez vous par e-mail...
en écrivant à: travail-social.rp@cnt-f.org

Coupon à retourner à l'adresse indiquée ci dessous

JE SOUHAITE RECEVOIR GRATUITEMENT:

>> La **Sociale!**, le bulletin de la fédération CNT santé social & CT: OUI NON
>> Trois n° du **Combat Syndicaliste**, le mensuel des syndicats CNT: OUI NON

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville et code postal :

E-mail:

Profession:

Je souhaite prendre contact avec le syndicat CNT santé social & FPT: OUI NON

La Griffe du Social #13 - Avril - Mai 2008

SYNDICAT CNT SANTE SOCIAL & FPT RP

33 rue des Vignoles - 75020 Paris

Tel: 06 28 33 42 43 Mail: sante-social.rp@cnt-f.org

Réunion du secteur social

tous les 2ème jeudi du mois à partir de 18h30

La CNT ? C'est quoi ?

Un syndicat ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois les champs économique, politique, social et culturel.
De lutte ! Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.
Autogestionnaire ! Parce que les décisions doivent être prises à la base.
Solidaire ! Parce que les hiérarchies s'opposent à une société égalitaire et autogérée.
Anticapitaliste ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement... **Un projet révolutionnaire.**